



# UNION INTERPARLEMENTAIRE

5, CHEMIN DU POMMIER  
CASE POSTALE 330  
1218 LE GRAND-SACONNEX / GENÈVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50 - TELECOPIE (41.22) 919 41 60 - E-MAIL [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)  
ADRESSE TELEGRAPHIQUE : INTERPARLEMENT GENEVE

Geneva, 26 May 2009

## **L'UIP mobilise les parlements dans le cadre de la réponse mondiale à la crise économique et financière**

L'UIP intensifie son action pour encourager les parlements à agir dans toute une série de domaines au titre de la réponse mondiale à la crise financière et économique. Les mesures préconisées sont énoncées dans une série de recommandations formulées lors de la Conférence parlementaire internationale sur la crise économique mondiale que l'UIP a tenue à Genève les 7 et 8 mai 2009. Ont pris part à cette conférence plusieurs centaines de parlementaires membres de commissions parlementaires spécialisées (finances, budget, commerce, emploi, etc.). On peut consulter les documents de la Conférence et la synthèse de débats faite par le Président de la Conférence sur <http://www.ipu.org/splz-f/finance09.htm>.

Les recommandations en question ont été présentées par le Secrétaire général de l'UIP dans les discours qu'il a prononcés au Symposium public de la CNUCED sur la crise mondiale (<http://www.ipu.org/Un-f/sp-unctad180509.pdf>) et à la conférence de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE tenue à Dublin.

L'UIP a commencé il y a un an lors de sa 118<sup>ème</sup> Assemblée tenue au Cap à se saisir de la crise financière, qui menaçait déjà. Au cours d'une réunion-débat, les intervenants et les délégués ont mis en lumière le risque d'une aggravation de la crise (<http://www.ipu.org/conf-f/118/118.pdf>) (p. 20). Six mois plus tard, alors que l'ampleur de la catastrophe commençait à se faire jour, la 119<sup>ème</sup> Assemblée (Genève, octobre 2008) a adopté une résolution sur le point d'urgence intitulé *Endiguer la crise financière mondiale et son impact économique dans les pays tant en développement que développés : le rôle des parlements* (<http://www.ipu.org/conf-f/119/119emrg.htm>), demandant la convocation d'une conférence parlementaire.

Les préparatifs de la Conférence, entamés au début de l'année 2009, comportaient des consultations avec des représentants de l'Organisation des Nations Unies, de la Commission indépendante d'experts dirigée par Joseph Stiglitz, du G-20, du FMI et de la Banque mondiale. Les plans en ont été finalisés au cours de la 120<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP tenue à Addis-Abeba en avril 2009. A cette occasion, l'Organisation a adopté une résolution d'urgence sur *Le rôle des parlements dans l'atténuation des effets sociaux et politiques de la crise économique et financière internationale sur les groupes les plus vulnérables de la communauté mondiale, en particulier en Afrique* (<http://www.ipu.org/conf-f/120/120emrg.htm>).

La Conférence parlementaire sur la crise économique mondiale a mis l'accent sur la nécessité d'atténuer les effets de la crise sur le développement. Elle s'est appuyée sur les travaux que l'UIP avait entrepris ces dernières années pour traiter de différentes façons le dossier de la coopération en matière de développement. Ainsi, l'UIP s'est intéressée de plus près à la question de l'efficacité de l'aide et, après avoir adopté une résolution sur le contrôle parlementaire des politiques étatiques en matière d'aide étrangère (<http://www.ipu.org/conf-f/118/118-2.htm>) à sa 118<sup>ème</sup> Assemblée (Le Cap, avril 2008), l'UIP a apporté sa contribution au troisième Forum international sur l'efficacité de l'aide et au Programme d'action d'Accra, qui reconnaissent expressément le rôle que peuvent jouer les parlements pour promouvoir l'appropriation par les pays de l'aide au développement.

Dans le même temps, l'UIP a contribué à façonner l'ordre du jour et les travaux du nouveau Forum du Conseil économique et social pour la coopération en matière de développement (comme l'indique la résolution 63/24 de l'Assemblée générale des Nations Unies) en suscitant une contribution parlementaire à la première session de fond du Forum, tenue en juillet 2008.

En outre, l'UIP a joué un rôle dans la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement tenue en 2008, apportant en novembre 2008 une contribution à la Déclaration de Doha sur le financement du développement.

Toutes ces activités s'inscrivent dans le prolongement que l'Union interparlementaire donne à la Déclaration du Millénaire et aux engagements pris par les chefs d'Etat et de gouvernement lors du Sommet mondial de 2005 appelant à une coopération renforcée entre l'Organisation des Nations Unies et les parlements nationaux à travers leur organisation mondiale, l'Union interparlementaire, dans tous les domaines d'activité de l'Organisation des Nations Unies.